

QUESTIONS JUILLET 2013

1. W204/W212 : La fermeture des cassettes filtres est trop dur même avec l'outil une solution doit être trouvé au plus vite ?

Réponse de la Direction :

Cela a été vu par Monsieur GEIBEL il y a 2 mois par des tests de mesure pour la mise en place des cassettes filtres. En cas de nouveau problème, des gants d'appui et un outil sont disponibles.

2. Montage : Les nouvelles agrafes ont de plus en plus de bavure cela provoque des coupures lors de la mise en place que compte faire la DRH ?

Réponse de la Direction :

Une fiche de non-conformité a été ouverte et le fournisseur reconnait avoir eu des problèmes d'outillages. Ceux-ci ont été réglés. Mais si cela devait se reproduire, avertir la qualité et bloquer les non-conformes.

3. Combien faut-il d'heure travaillé pour bénéficier des RC nuit ?

Réponse de la Direction :

Pour bénéficier des RC de nuit, il faut travailler 320 heures sur une période de 12 mois glissants. (droits : 2 jours)

4. Est-il vrai que la Direction paie la mutuelle aux cadres ?

Réponse de la Direction :

Cette question sera soumise lors de la prochaine réunion CE à la rentrée.

5. Quel est le montant de la prime de départ de Mme SCHMITT ?

Réponse de la Direction :

Monsieur BONNICHON dit qu'il s'agit de rumeurs infondées.

6. PTC : Pourquoi mettre la ligne HV sous caisson si elle doit s'arrêter en fin d'année.

Réponse de la Direction :

La ligne G1+ continuera de fonctionner jusqu'à la fin des projets SMART et EP11. En 2014, elle tournera au ralenti. Le projet X12 sera transféré sur G2 pour une production normale.

7. PTC : Va-t-on rallonger le temps de pause des opérateurs de la ligne HV du faite qu'ils doivent se changé pour travailler sur cette ligne ?

Réponse de la Direction :

Ce point est encore en cours de discussion. Pour le moment, les opérateurs gardent leurs temps de pause 2x 8 minutes et 1x 20 minutes. Le temps d'habillage et de déshabillage est à prendre sur le temps de travail.

8. PTC : la base du support de cerclage n'est pas adaptée à la morphologie des personnes grandes ou petites. De plus, à cause de son emplacement à la sortie du four, les ravitailleurs sont indisposés par la chaleur à cet endroit-là.

Réponse de la Direction :

Ce point est en cours d'étude avec l'ergonome, Monsieur GEIBEL. Une première analyse démontre que les hauteurs sont respectées, ceci pour un travail occasionnel (10 à 15 fois par équipe) mais que le ravitailleur doit plier les jambes. Concernant la chaleur, Monsieur BONNICHON nous fait savoir que cette base est au même endroit depuis de nombreuses années et qu'elle n'a jamais générée de problème.

9. PTC – salle propre : Le personnel souhaite avoir les clés des casiers d'effets personnels afin que leurs affaires soient en sécurité.

Réponse de la Direction :

Ces casiers sont mis à disposition du personnel travaillant dans la salle propre pour les affaires liées à l'équipe (veste, pull, cigarettes, eau.....). Pour d'autres objets plus personnels et pour l'obtention des clés, ce point sera revu à la rentrée.

10. PTC : Nous demandons que les blouses blanches soient nettoyées par une société.

Réponse de la Direction :

Le volume est trop faible pour faire appel à une entreprise extérieure de nettoyage. Il reste à la charge des salariés qui ont une prime de nettoyage en contrepartie.

11. PTC : demande d'un ravitailleur supplémentaire compte-tenu de la charge de travail (lignes, postes annexes, habillage salle blanche, etc...)

Réponse de la Direction :

Une analyse est en cours par le service des Méthodes. En attendant, une organisation doit être faite au sein même de l'équipe.

12. Quelle est la règle de prise en charge lorsqu'un intérim a eu un AT ?

Réponse de la Direction :

La prise en charge d'un intérimaire, lors d'un AT, par la Sécurité Sociale, est la même que pour un salarié.

13. Injection/Corps de chauffe : Pourquoi les rotations entre les deux secteurs ? Comment se fait-il que le CE et le CHSCT ne soient pas au courant ?

Réponse de la Direction :

Constatation d'une baisse d'activité à l'Injection, 1 voir 2 personnes sont déplacées au Corps de Chauffe. Il faudra également respecter les avis de restrictions médicales de certaines personnes.

14. GSF – Distribution d'eau : Les vélos ne sont pas adaptés pour le port de lourdes charges. Nous demandons à la direction de trouver un autre système.

Réponse de la Direction :

Monsieur BONNICHON nous dit qu'il n'y a pas d'autres moyens de transport. Une étude pour trouver un autre endroit au stockage des bouteilles est en cours.

15. Le personnel demande s'il peut acheter du matériel informatique qui actuellement renouvelé?

Réponse de la Direction :

NON. Ce matériel informatique est en location.

16. Salle de pause Radiateurs/PTC : La fontaine à eau ne fonctionne plus. Nous demandons à ce qu'elle soit réparée.

Réponse de la Direction :

La société extérieure est intervenue une première fois et elle ne fonctionne toujours pas. Une deuxième intervention est prévue.

17. Poste vert : Pourquoi les ergonomes ne demandent pas aux personnes concerner s'il y a des problèmes au lieu de demandé à une personne qui travaille sur le poste 1 fois tous les 6 mois ?

Réponse de la Direction :

Messieurs GEIBEL et DAPREMONT se prennent le temps de parler aux différentes personnes. Ils consultent également les titulaires du poste.